



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



2022-10-05

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'octobre tenue ce **mercredi 5^e jour du mois d'octobre 2022 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber, et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet suppléant, monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier, monsieur Rémy Laprise, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 septembre 2022 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de septembre 2022 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 1 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Budget 2023 de la MRC – Processus d'élaboration des prévisions budgétaires – Orientations préliminaires (information)
 - 5.1.6 Lancement d'un appel d'offres lié au processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2023 et 2024 (recommandation)
 - 5.1.7 Vœux de Noël – Autorisation de dépenses (décision)



- 5.1.8 Soirée reconnaissance des élus et des employés prévue le 21 décembre 2022 – Autorisation (décision)
- 5.1.9 Demande de soutien pour le Gala excellence sportive Outaouais - Autorisation (décision)
- 5.1.10 Repas de Noël des employés – Autorisation budgétaire (décision)
- 5.1.11 Raymond Chabot Grant Thornton – Démission à titre d'auditeur des états financiers de la MRC (information)
- 5.1.12 Fonds COVID-19 MAMH – État de situation sur l'utilisation du fonds (information)
- 5.1.13 Fonds COVID-19 MRC – État de situation sur l'utilisation du fonds (recommandation)
- 5.1.14 Paiement d'une facture liée à des services professionnels rendus – Firme Deveau Avocats (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Fermeture du bureau pour la période des fêtes conformément à la Convention collective (décision)
- 5.2.2 Poste de coordonnateur en sécurité publique – Recommandation du Comité de sélection (décision)
- 5.2.3 Inscription de la coordonnatrice à l'environnement aux ateliers sur la conservation des milieux naturels prévus le 23 et 24 novembre 2022 à Montréal – Autorisation (décision)
- 5.2.4 Inscription de l'agente de communication au congrès Événements Attractions Québec prévu du 7 au 9 novembre 2022 – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Achat de divers équipements informatiques – Autorisation (décision)
- 5.3.2 Analyse sur le réaménagement des bureaux de la MRC de Papineau et l'optimisation de l'espace disponible – Dépôt d'une proposition - Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) 2018-2023 – Quatrième appel de projets se terminant le 16 septembre 2022 (recommandation)
- 6.2.2 Fonds de développement du territoire (FDT) – Reddition de comptes 2020-2021 (recommandation)
- 6.2.3 Mobilisation de la Table de développement social Papineau (TDSP) – Journée thématique « Persévérance scolaire et réussite éducative » prévue le 17 novembre 2022 – Autorisation de la dépense (décision)
- 6.2.4 Situation Maison de la Famille de la Petite-Nation – – Autorisation (décision)
- 6.2.5 Intention de contribution à l'Entente sectorielle de développement régional en culture (décision)

6.3 Développement économique



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 6.3.1 Révision de la Politique d'investissement de la MRC de Papineau – Mandat à madame Nathalie Lapointe - Autorisation (décision)
- 6.3.2 Fonds ADN de la MRC – Lancement d'un appel de projets – Recommandation du Service de développement du territoire (décision)
- 6.3.3 Modification des sites internet mrcpapineau.com et petitenationoutaouais.com – Autorisation (décision)
- 6.3.4 Rencontre provinciale annuelle du service L'ARTERRE – Autorisation budgétaire (décision)
- 6.3.5 Adhésion au service L'ARTERRE – Paiement des frais annuels – Autorisation (décision)
- 6.3.6 Dépôt de projets de recherche pour l'Agro Lab Petite Nation – Recommandation du comité d'évaluation (décision)
- 6.3.7 Octroi d'un contrat de services – Réalisation de capsules vidéos dans le cadre du forum touristique – Autorisation (décision)
- 6.3.8 Fonds de visibilité en Petite Nation - Productions Les Deux Vallées - Salle Desjardins (décision)
- 6.3.9 Participation financière au tournage de l'émission « Carl, chasseur cueilleur au Québec » – Autorisation (décision)
- 6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**
 - 6.4.1 Participation de la MRC de Papineau au Plan Climat Outaouais initié par la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) (recommandation)
 - 6.4.2 Octroi d'un contrat de services professionnels – Comité élargi de développement durable – Autorisation (décision)
- 6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**
- 6.6 Transport**
- 7. Correspondance**
- 8. Diverses demandes d'appui**
 - 8.1 Demande d'équipement médical spécialisé : appareil de radiographie numérique destiné au CLSC Petite-Nation – Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) (recommandation)
- 9. Calendrier des rencontres**
 - 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres d'octobre à décembre 2022 (information)
 - 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 19 octobre 2022 (information)
- 10. Sujets divers**
- 11. Période de questions et propos des membres**
- 12. Levée de la séance (décision)**

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet suppléant souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2022-10-287



Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2022-10-288

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

Adoptée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 7 SEPTEMBRE 2022

CA-2022-10-289

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 septembre 2022, lequel
est déposé au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 septembre 2022 soit adopté
tel que rédigé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2022-10-290

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après
énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

| | | |
|----------------|---|-------------|
| Benoit Lauzon | Divers déplacements au 30 septembre 2022 | 1 021.59 \$ |
| Luc Desjardins | Entrevue coord. sécu. publique (8 sept.) | 37.80 \$ |



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Inauguration centre de pédiatrie sociale (29
sept.)

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2022

CA-2022-10-291

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de septembre 2022 soit les chèques numéros 24052 à 24067 totalisant un montant de 99 024.15 \$, les prélèvements numéros 2814 à 2875 totalisant un montant de 249 812.11 \$, ainsi que les salaires pour le mois de septembre, soient et sont adoptés, à savoir :

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| Salaires au 3 septembre 2022 | 19 997.66 \$ |
| Salaires au 10 septembre 2022 | 19 781.97 \$ |
| Salaires au 17 septembre 2022 | 19 100.00 \$ |
| Salaires au 24 septembre 2022 | 20 861.68 \$ |
| | |
| Salaires des élus–septembre 2022 | 19 151.33 \$ |
| Total des salaires | 98 892.64 \$ |
| Comptes fournisseurs (chèques) | 99 024.15 \$ |
| Comptes fournisseurs (prélèvements) | 249 812.11 \$ |
| TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES | 348 836.26 \$ |

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

Aucun sujet n'est traité pour ce point dans le cadre de la présente séance.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 1 000 \$ - RATIFICATION

CA-2022-10-292

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 1 000 \$, conformément au règlement numéro 066-2004 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

| Nom du fournisseur | Numéro de référence du compte grand livre | Montant (avant taxes applicables) | Objet de la dépense |
|---|---|-----------------------------------|---|
| IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE | 02-13000-670 | 153.52 | FOURNITURE DE BUREAU |
| INTERNET PAPINEAU | 02-65903-412 | 261.00 | REPLACEMENT COMMUTATEUR DE RIPON |
| CENTRE SERVICES SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES | 02-13000-689 | 90.52 | TAXES SCOLAIRE ANNUELLE-1 JUIL 2022 AU 30 JUIN 2023 CORPO. TRANSPORT. |
| MARCHÉ SERGE PERRIER ENR. | 02-13000-610 | 809.71 | ACHAT CAFÉ, SUCRE FILTRE ET VERRE |
| FQM | 02-16000-900 | 42.00 | HONORAIRES |
| IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE | 02-13000-670 | 249.60 | FOURNITURES DE BUREAU |
| INTERNET PAPINEAU | 02-65903-412 | 137.00 | URGENCE COMMUTATEUR DÉFECTUEUX |
| PAR DESIGN | 02-62200-993 | 600.00 | RENOUVELLEMENT ANNUEL SITE HÉBERGEMENT PETITENATIONOUTAOUAIS.COM |
| MAIL CHIMP | 02-62200-993 | 28.67 | AJOUT DE CONTACT (3000 abonnés) |
| INTERNET PAPINEAU | 02-22000-412 | 130.00 | RESTAURATION/INSTALLATION LOGICIEL ICO-PRÉVENTION INCENDIE |
| INTERNET PAPINEAU | 02-65903-412 | 65.00 | ENVOI SWITCH |
| REFRIGÉRATION RM | 02-13000-522 | 949.55 | REPLACER LE MOTEUR DU CONDENSEUR |
| RÉSEAU BIBLIO OUTAOUAIS | 02-62200-993 | 150.00 | COMMANDITE |
| PROSON | 02-62009-693 | 1 600.39 | Services technologiques - LAC-À-L'ÉPAULE |
| HÉRITAGE CLUB DE GOLF | 02-62009-693 | 1 223.75 | GOÛTER LAC-À-L'ÉPAULE |

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

5.1.5 BUDGET 2023 DE LA MRC – PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres sur quelques éléments à considérer dans le cadre du processus d'élaboration des prévisions budgétaires 2023.

5.1.6 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES LIÉ AU PROCESSUS DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2023 ET 2024

CA-2022-10-293

ATTENDU que la MRC Papineau doit s'acquitter des tâches définies au chapitre I, titre XXV du *Code municipal du Québec* portant sur la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes (articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*);

ATTENDU que le territoire visé par le contrat de services professionnels est celui du territoire administratif de la MRC de Papineau à l'exception de la Ville de Thurso (24 municipalités);

ATTENDU l'adoption du règlement 174-2020 de la MRC relatif à la gestion contractuelle lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 septembre 2020 en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2020-09-157);

ATTENDU l'article 12.2 dudit règlement concernant l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public;

ATTENDU que le contrat de services professionnels de la firme RPGL Avocats se terminera le 31 décembre 2022;

ATTENDU qu'actuellement, seulement la firme RPGL Avocats offre le service portant sur la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes dans la région;

ATTENDU que la direction générale recommande d'acheminer une demande de prix à la firme RPGL Avocats;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la réalisation des démarches visant l'octroi d'un contrat de gré à gré relatif à la vente des immeubles pour défaut du paiement de taxes, en référence aux années 2023 et 2024, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* ainsi qu'au règlement numéro 174-2020 concernant la gestion contractuelle;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Comité administratif;

ET QUE :



La greffière trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.7 VŒUX DE NOËL – AUTORISATION DE DÉPENSES

CA-2022-10-294

ATTENDU que la MRC de Papineau a traditionnellement offert ses vœux de Noël et de la nouvelle année par l'entremise de la publication de ses vœux dans les journaux locaux ;

ATTENDU que cette tradition engendre des frais et que ces derniers doivent être autorisés à cet effet, lesquels sont prévus au budget d'exploitation 2022 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif donnent pleine liberté au Préfet quant à l'offre des vœux de Noël et de bonne année de la MRC par le biais de publication dans les journaux locaux et qu'un budget de mille dollars (1 000 \$) soit autorisé à cet effet;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-13000-341;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.8 SOIRÉE RECONNAISSANCE DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS PRÉVUE LE 21 DÉCEMBRE 2022 – AUTORISATION

CA-2022-10-295

ATTENDU qu'il est maintenant une tradition d'offrir une soirée reconnaissance des membres du Conseil de la MRC, une fois l'an, près de la période des Fêtes;

ATTENDU que la dépense est prévue au budget d'exploitation 2022 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QU' :

Une somme maximale de 1 600 \$ soit et est allouée à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC pour l'organisation d'une soirée reconnaissance adressée aux membres du Conseil des maires. Cette soirée se tiendra juste avant la séance ordinaire du Conseil des maires prévue le 21 décembre 2022;

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

**5.1.9 DEMANDE DE SOUTIEN POUR LE GALA EXCELLENCE SPORTIVE
OUTAOUAIS - AUTORISATION**

CA-2022-10-296

ATTENDU que la tenue de la cinquième édition du Gala Excellence sportive Outaouais est prévue virtuellement à la fin de l'automne 2022;

ATTENDU que l'édition spéciale du Gala Excellence sportive Outaouais a pour mission de reconnaître les athlètes de niveau national et international qui ont eu la chance de participer à des compétitions dans la dernière année;

ATTENDU que le Gala prévoit également reconnaître la distinction d'une vingtaine d'athlètes dans la catégorie détermination, des entraîneurs, des équipes, des organismes sportifs, ainsi que l'engagement des bénévoles de la région ;

ATTENDU que l'organisme Excellence Sportive Outaouais a approché la MRC de Papineau pour devenir un partenaire OR du Gala au coût de 1 000 \$;

ATTENDU que cette contribution servira, entre autres, à remettre des bourses à un ou un(e) entraîneur(e), une équipe et un organisme de la MRC ;

ATTENDU qu'un bénévole de la MRC de Papineau sera aussi reconnu par Loisir Sport Outaouais ;

ATTENDU que seulement neuf partenaires OR sont recherchés ;

ATTENDU que de la visibilité sera offerte à la MRC de Papineau telle que spécifiée dans la lettre jointe à la présente résolution ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une contribution financière à titre de partenaire OR du Gala Excellence sportive de l'Outaouais, représentant un montant de 1 000 \$;

QUE :

Ladite contribution soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau dans le cadre du Fonds Région et Ruralité volet 2 (FRR2) au poste budgétaire numéro 02-62009-820;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

5.1.10 REPAS DE NOËL DES EMPLOYÉS – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2022-10-297

ATTENDU la Politique de reconnaissance des employés de la MRC, adoptée le 16 octobre 2019, laquelle prévoit la tenue d'un repas de Noël des employés;

ATTENDU que la dépense associée à la tenue de cette activité, représentant un



montant 50 \$ par employé participant, est prévue au budget d'exploitation 2022 de la MRC;

ATTENDU que les frais de restauration ont augmenté au cours de la dernière année en raison, notamment de la pandémie COVID-19, du taux d'inflation et des problématiques d'approvisionnement vécues récemment;

ATTENDU la résolution numéro 2019-10-182, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 octobre 2019, relative à la Politique de reconnaissance des employés de la MRC;

ATTENDU qu'en fonction de cette politique, la MRC soulignera lors du repas de Noël les années de services de quatre (4) employés de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QU' :

Un montant maximal de 60 \$ par personne soit et est alloué à titre de contribution de la MRC de Papineau au repas annuel des employés, à l'occasion des fêtes;

QU' :

Une somme de 800 \$ soit et est allouée à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC pour la remise des cadeaux offerts aux employés soulignant leurs années de services au sein de la MRC conformément à la Politique de reconnaissance des employés de la MRC;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire 02 11000 493;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.11 RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – DÉMISSION À TITRE D'AUDITEUR DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif de la démission de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur des états financiers de la MRC. À cet égard, elle les informe qu'un appel d'offres lié à la vérification des états financiers de la MRC sera lancé lors d'une séance ultérieure du Conseil des maires.

5.1.12 FONDS COVID-19 MAMH – ÉTAT DE SITUATION SUR L'UTILISATION DU FONDS

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la documentation déposée dans le cadre de la présente séance au sujet de l'utilisation du Fonds Covid-19 MAMH. Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un état de la situation auprès des membres.

5.1.13 FONDS COVID-19 MRC – ÉTAT DE SITUATION SUR L'UTILISATION DU FONDS



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

CA-2022-10-298

- ATTENDU que la Banque alimentaire de la Petite-Nation (BAPN) offre un service de dépannage alimentaire sur le territoire ;
- ATTENDU les demandes grandissantes de dépannages alimentaires soumises par les citoyens et les citoyennes du territoire ;
- ATTENDU la diminution des dons des différents marchés d'alimentation causée par l'augmentation du coût des aliments ainsi que la diminution des dons en provenance de Moisson Outaouais dû à l'inflation ;
- ATTENDU qu'un manque à gagner de 25 000 \$ occasionne des difficultés auprès de la Banque alimentaire de la Petite-Nation pour acheter des denrées qui seront utilisées pour la confection des paniers de Noël cette année ;
- ATTENDU qu'un montant de 17 250 \$ est disponible dans le cadre du Fonds d'urgence COVID 19 de la MRC, lequel fait référence au fonds créé à même le Fonds Région et Ruralité volet 2 (300 000 \$) ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dû à la pandémie du COVID-19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non-récurrente, de 17 250 \$ à la Banque alimentaire de la Petite-Nation ;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.1.14 PAIEMENT D'UNE FACTURE LIÉE À DES SERVICES
PROFESSIONNELS RENDUS – FIRME DEVEAU AVOCATS –
AUTORISATION**

CA-2022-10-299

- ATTENDU la facture numéro 21749, datée du 29 septembre 2022, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant de 465.36 \$, incluant les taxes applicables, concernant diverses interventions juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de la firme Deveau Avocats, au montant de 465.36 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :



La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-12001-412;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES CONFORMÉMENT À LA CONVENTION COLLECTIVE

CA-2022-10-300

ATTENDU que, selon la Politique de gestion des ressources humaines ainsi que la Convention collective, la MRC de Papineau peut autoriser la fermeture du bureau durant la période des Fêtes, laquelle est établie habituellement à un maximum de dix (10) jours;

ATTENDU les congés relatifs à la période des Fêtes prévus à la Convention collective et à la Politique de gestion des ressources humaines de la MRC de Papineau;

ATTENDU la recommandation de la greffière-trésorière et directrice générale à l'égard de la fermeture du bureau durant la période des Fêtes;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le bureau de la MRC de Papineau soit fermé du 26 décembre 2022 jusqu'au 8 janvier 2023 inclusivement, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines ainsi qu'à la Convention collective de la MRC de Papineau;

QUE :

Les journées non couvertes par les jours fériés autorisés durant la période mentionnée ci-dessus soient aux frais de l'employé ou selon une entente à intervenir, au préalable, avec la greffière-trésorière et directrice générale. À cet égard, les banques de temps (vacances, temps supplémentaire, journée discrétionnaire) de chaque employé seront utilisées afin de réduire celles-ci avant le 31 décembre 2022;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour prendre les moyens adéquats afin d'informer les partenaires (les municipalités locales) ainsi que les clients de la MRC de la présente décision.

Adoptée.

5.2.2 POSTE DE COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ PUBLIQUE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CA-2022-10-301

ATTENDU la résolution numéro CA-2022-07-209, adoptée lors de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 26 juillet 2022, autorisant



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste de coordonnateur en sécurité publique;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu deux candidatures dans le cadre dudit appel de candidatures;

ATTENDU que deux candidats ont réalisé le processus de sélection le 8 septembre 2022, notamment en participant à une entrevue ainsi qu'à un examen écrit;

ATTENDU les discussions tenues le 19 septembre 2022 lors de la séance de travail du Comité administratif sur le sujet en lien avec les réflexions du comité de sélection;

ATTENDU que les membres du Comité administratif souhaitent qu'une réflexion soit réalisée concernant le Service de sécurité publique et ledit poste, notamment en relation avec les besoins des municipalités locales en cette matière;

Il est proposé par M. le conseiller
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif suspendent le processus de sélection pour combler le poste de coordonnateur en sécurité publique de la MRC dans le but de réaliser une analyse du Service de sécurité publique de la MRC, et par le fait même, du poste de coordonnateur en sécurité publique ;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour soumettre une demande de prix à des fournisseurs conformément au règlement 174-2020 afin de réaliser une analyse du Service de sécurité publique et émettre une recommandation à cet égard.;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment auprès des candidats rencontrés.

Adoptée.

5.2.3 INSCRIPTION DE LA COORDONNATRICE À L'ENVIRONNEMENT AUX ATELIERS SUR LA CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS PRÉVUS LE 23 ET 24 NOVEMBRE 2022 À MONTRÉAL – AUTORISATION

CA-2022-10-302

ATTENDU que les ateliers sur la conservation des milieux naturels auront lieu le 23 et 24 novembre 2022 au Palais des congrès de Montréal;

ATTENDU que l'inscription s'élève à un montant de 250 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

ATTENDU que la participation de la coordonnatrice à l'environnement à ces ateliers lui permettra de bonifier ses connaissances, son expertise et ses compétences dans le cadre de ses fonctions;



ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Isabelle Slevan-Tremblay, coordonnatrice à l'environnement, à participer aux ateliers sur la conservation des milieux naturels qui auront lieu le 23 et 24 novembre 2022 à Montréal, représentant un montant de 250 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Les frais de déplacement, d'inscription et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2022, au poste budgétaire numéro 02 45400 454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.4 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE COMMUNICATION AU CONGRÈS ÉVÉNEMENTS ATTRACTIONS QUÉBEC PRÉVU DU 7 AU 9 NOVEMBRE 2022 – AUTORISATION

CA-2022-10-303

ATTENDU que le Congrès Événements Attractions Québec aura lieu du 7 au 9 novembre 2022 au Centre Cogeco de Drummondville ;

ATTENDU que la participation de l'agente de communication de la MRC à une telle formation lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que le coût d'inscription audit congrès se chiffre à 390 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

ATTENDU que les frais d'hébergement représentent un montant de 179 \$ par nuit, excluant les taxes applicables, et que les frais de déplacement se chiffrent à 254,88 \$;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, à participer au Congrès Événements Attractions Québec, représentant un montant de 390 \$, excluant les taxes applicables, par participant, lequel aura lieu du 7 au 9 novembre 2022 au Centre Cogeco de Drummondville ;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Les frais d'inscription, de séjour et de déplacement liés à cette activité soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :

Les présentes dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire 02-62007-454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

**5.3.1 ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES –
AUTORISATION**

CA-2022-10-304

ATTENDU que depuis la pandémie COVID19 et l'implantation du projet de télétravail, plusieurs équipements informatiques ont été nécessaires afin de rendre le personnel de la MRC fonctionnel et productif;

ATTENDU la subvention reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de permettre à la MRC de Papineau d'adapter ses équipements technologiques, notamment;

ATTENDU les soumissions de Proson, Internet Papineau et Imprimerie Papineau pour l'acquisition des équipements suivants :

| | |
|--|---------------|
| 5 microphones USB Boundry | 695.00 \$; |
| 5 ordinateurs portables et équipements | 14 911.35 \$; |
| 15 casques d'écoute Logitech USB H390 | 818.85 \$; |

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de cinq (5) microphones pour un montant de 695 \$, de cinq (5) ordinateurs portables pour un montant de 14 911.35 \$ et de quinze (15) casques d'écoute pour un montant de 818.85 \$, le tout représentant une dépense totale de 16 425.20 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 au poste budgétaire numéro 02-62009-993;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.3.2 ANALYSE SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE LA MRC DE
PAPINEAU ET L'OPTIMISATION DE L'ESPACE DISPONIBLE – DÉPÔT
D'UNE PROPOSITION - AUTORISATION**



Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 19 octobre prochain.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) 2018-2023 – QUATRIÈME APPEL DE PROJETS SE TERMINANT LE 16 SEPTEMBRE 2022

CA-2022-10-305

ATTENDU l'acceptation du plan de travail de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale de l'Outaouais par la Conférence des préfets de l'Outaouais, laquelle a conclu une entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) à cet égard ;

ATTENDU la répartition des sommes disponibles par territoire dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) sur une durée de cinq ans, lequel se termine le 31 mars 2023 ;

ATTENDU les objectifs et les priorités en matière de lutte à la pauvreté ainsi que les orientations recommandées par le comité de coordination de la Table de développement social de Papineau ;

ATTENDU que les organismes admissibles aux sommes du FQIS sont les municipalités, les organismes municipaux, les MRC, les organismes à but non-lucratifs, les coopératives, couvrant en tout ou en partie le territoire de la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro 2019-11-203, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 novembre 2019, autorisant la création du comité d'évaluation ;

ATTENDU que le montant disponible pour cet appel de projets est de 102 947 \$ et que le total des demandes financières s'élève à 160 625 \$;

ATTENDU la recommandation du comité d'évaluation du territoire de la MRC de Papineau dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 16 septembre 2022 (annexe 1) ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires l'approbation de la recommandation du comité d'évaluation émise dans le cadre d'un



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

appel à projets réalisé en relation avec le FQIS, représentant un soutien financier de 102 947 \$, laquelle sera soumise pour une approbation finale à la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO);

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 19 octobre 2022 pour considération.

Adoptée.

6.2.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – REDDITION DE COMPTES 2020-2021

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 19 octobre prochain.

6.2.3 MOBILISATION DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU (TDSP) – JOURNÉE THÉMATIQUE « PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE » PRÉVUE LE 17 NOVEMBRE 2022 – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CA-2022-10-306

ATTENDU que la Table de développement social de Papineau (TDSP) et la Table de développement social de la Basse-Lièvre organisent conjointement une mobilisation sous le thème de la réussite éducative considérant qu'elles travaillent sur le même territoire du Centre de services scolaires au Cœur-des-Vallées ;

ATTENDU que cette mobilisation est prévue le 17 novembre 2022 à la Municipalité de L'Ange-Gardien;

ATTENDU que la tenue de mobilisation en lien avec les enjeux sociaux du territoire constitue l'un des objectifs de la Table de développement social Papineau ;

ATTENDU qu'une subvention annuelle de 25 000 \$ dont l'entente couvre la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024 est octroyée à la TDSP, dont la MRC de Papineau est le fiduciaire;

ATTENDU que cette contribution financière vise à soutenir la coordination de la TDS ainsi que la tenue de mobilisation;

ATTENDU les prévisions budgétaires liées à la tenue de cet événement jointes à la présente résolution en annexe 1;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve les prévisions budgétaires relative à la mobilisation de la Table de développement social Papineau et autorise par le fait même, les dépenses ciblées à l'annexe 1;

QUE :

Lesdites prévisions budgétaires soient financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 620 08 999;



QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.2.4 SITUATION MAISON DE LA FAMILLE DE LA PETITE-NATION – AUTORISATION

CA-2022-10-307

ATTENDU la fermeture de la Maison de la Famille de la Petite-Nation survenue au mois d'octobre 2021;

ATTENDU que le comité famille, composé de partenaires du milieu, a été formé le 10 janvier 2022 dans le but, notamment de trouver des alternatives visant l'offre d'un service aux familles et aux enfants sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une assemblée générale spéciale a eu lieu le 29 juin 2022 pour nommer un nouveau conseil d'administration;

ATTENDU le recours à une aide juridique liée aux procédures juridiques entamées par la partie adverse envers la personne de madame Audrey Ann Varin, agente de développement social;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la dépense au montant de 2 789.47 \$ afin de couvrir les frais encourus dans le cadre du dossier de la Maison de la Famille de la Petite-Nation;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62009 694;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.2.5 INTENTION DE CONTRIBUTION À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN CULTURE

CA-2022-10-308

ATTENDU que l'Entente sectorielle en Culture-éducation 2017-2020, reconduite jusqu'en 2022, signée entre les cinq (5) territoires en Outaouais tire à sa fin;

ATTENDU que cette entente a permis de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de soutenir et de renforcer les liens entre les milieux de l'éducation et de la culture sur le territoire de l'Outaouais;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que l'Entente sectorielle visant le partage de ressources en culture en Outaouais, signée entre les territoires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Ville de Gatineau tire à sa fin;
- ATTENDU que cette entente a permis de mettre en œuvre un plan d'action régional favorisant le partage de ressources en culture, pour une période couvrant les années 2019 à 2022;
- ATTENDU que Culture Outaouais a présenté le bilan de ces ententes aux parties prenantes en avril 2022 et a invité les cinq (5) territoires en Outaouais à s'engager dans la signature d'une nouvelle entente triennale en culture;
- ATTENDU qu'il est souhaitable d'avoir des résolutions qui confirment l'intention des territoires de contribuer financièrement à la prochaine Entente régionale en Culture 2022-2025;
- ATTENDU que la MRC de Papineau considère qu'il serait avantageux de réserver une somme minimale de 2 000 \$ par année, dont 1 000 \$ provient du FRR 2 et 1 000 \$ provient de la contribution du ministère de la Culture et des Communications à l'Entente de développement culturel, pendant trois ans, pour le renouvellement de l'Entente régionale en Culture concernant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif réserve une somme de 2 000 \$ par année pendant trois ans pour contribuer à la signature de l'Entente régionale en Culture (2022-2025), conditionnellement à la disponibilité des crédits budgétaires gouvernementaux octroyés par le MCC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 RÉVISION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA MRC DE PAPINEAU – MANDAT À MADAME NATHALIE LAPOINTE - AUTORISATION

CA-2022-10-309

- ATTENDU que la MRC de Papineau a reçu une aide financière de 811 019 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en mai 2021 afin d'atténuer les effets de la pandémie pour la MRC;
- ATTENDU que les entreprises et organismes du territoire ont vécu beaucoup de difficultés liées à la pandémie depuis mars 2020;
- ATTENDU le résolution numéro 2022-06-115, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 juin 2022, adoptant la Politique d'investissement de la MRC de Papineau ;



ATTENDU qu'une refonte de la Politique d'investissement devient nécessaire en raison des grands changements économiques survenus sur le territoire suivant les effets de la pandémie;

ATTENDU qu'en fonction de ces changements, la MRC désire être présente et innovante au niveau du financement et des investissements qu'elle peut offrir aux entreprises et aux organismes de son territoire;

ATTENDU l'offre de services reçue en date du 21 septembre 2022 de madame Nathalie N. Lapointe, de la firme Lapointe Finance Conseil, au montant de 8 500 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un mandat à madame Nathalie N. Lapointe, de la firme Lapointe Finance Conseil, pour procéder à la refonte de la Politique d'investissement de la MRC de Papineau, représentant un montant de 8 500 \$, excluant les taxes applicables, tel que décrit dans ladite offre de services ;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-693;

QUE :

La présente résolution ainsi que l'offre de services transmise par la firme Lapointe Finance Conseil le 21 septembre 2021 constituent le contrat conclu entre les deux parties concernées ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

6.3.2 FONDS ADN DE LA MRC – LANCEMENT D'UN APPEL DE PROJETS – RECOMMANDATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 19 octobre prochain.

6.3.3 MODIFICATION DES SITES INTERNET MRCPAPINEAU.COM ET PETITENATIONOUTAOUAIS.COM – AUTORISATION

CA-2022-10-310

ATTENDU que la MRC Papineau a modernisé ses sites Internet et qu'elle s'est dotée d'un CRM (Customer Relationship Management);

ATTENDU qu'elle utilise ses nouveaux outils depuis la dernière année et qu'il serait opportun d'intégrer de nouvelles fonctions à ses sites afin de répondre à la demande des utilisateurs et faciliter le travail des responsables des sites Internet en :

- Ajoutant un pop-up sur les sites ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- Ajoutant les options été/hiver au menu du site touristique ;
- Synchronisant le CRM aux sites ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve, en raison des besoins des utilisateurs des sites Internet et de l'équipe de la MRC Papineau, les modifications citées, représentant des frais de 6 700 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

La dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62200-993;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.4 RENCONTRE PROVINCIALE ANNUELLE DU SERVICE L'ARTERRE –
AUTORISATION BUDGÉTAIRE**

CA-2022-10-311

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-032, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mars 2017, approuvant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU l'adhésion au service L'ARTERRE autorisé par la résolution 2018-06-221 et complété en juillet 2018;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-11-350, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 novembre 2021, autorisant l'adhésion de la MRC au service L'ARTERRE;

ATTENDU qu'une rencontre provinciale regroupant tous les agents de maillage est prévue les 16 et 17 novembre prochains à l'Auberge Godefroy de Bécancour, et qu'il est prévu qu'une telle rencontre se tienne deux fois par an;

ATTENDU que les frais de formation et de repas (dîner) lors de cette rencontre sont compris dans les frais d'adhésion au service L'ARTERRE;

ATTENDU que l'agente de maillage est tenue de participer à ces rencontres pour mener à bien sa tâche, afin d'assurer une uniformité et une efficacité des services au niveau provincial;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :



Le Comité administratif autorise l'agente de développement agricole, madame Andréane Sabourin, à participer aux journées de formation et d'échange prévues par la coordination provinciale de L'ARTERRE prévues les 16 et 17 novembre prochains;

QUE :

Les frais de séjour et de transport soient et sont remboursables sur présentation de pièces justificatives et financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.5 ADHÉSION AU SERVICE L'ARTERRE – PAIEMENT DES FRAIS ANNUELS – AUTORISATION

CA-2022-10-312

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau;

ATTENDU l'adhésion au service L'ARTERRE autorisée conformément à la résolution numéro 2018-06-221 et complétée en juillet 2018;

ATTENDU que la MRC de Papineau a adhéré au service L'ARTERRE pour une durée de trois (3) ans, de juin 2018 à mai 2021;

ATTENDU que le service se révèle être un franc succès avec 6 jumelages complétés et plus de 90 inscriptions, aspirants et propriétaires ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a signé le renouvellement de son adhésion jusqu'au 31 décembre 2023 au service L'ARTERRE en octobre 2021;

ATTENDU que le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), organisme coordonnateur du service L'ARTERRE, a fait parvenir une facture à la MRC pour le paiement des frais annuels le 1^{er} août 2022 ;

ATTENDU que l'adhésion à L'ARTERRE pour l'année 2022 représente un montant total de 3 757,38 \$, incluant les taxes ;

ATTENDU qu'outre l'adhésion annuelle, un montant doit être prévu pour que l'agente de maillage participe une à deux fois par an à des activités de formation de quelques jours à l'extérieur de la région;

ATTENDU que pour ces activités de formation, aucun frais n'est exigé par le CRAAQ, et que ces activités impliquent donc uniquement des frais de séjour et de déplacement;

ATTENDU que les sommes relatives à la cotisation annuelle et aux formations ont été prévues au budget d'exploitation 2022 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Les membres du Comité administratif de la MRC de Papineau autorisent la dépense liée au renouvellement de l'adhésion L'ARTERRE, et au paiement de la cotisation annuelle, au montant de 3 757,38 \$, incluant les taxes applicables;

QUE :

Le remboursement des frais de déplacement et de séjour liés aux activités de formation annuelle de L'ARTERRE soient autorisés;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62008 650;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.6 DÉPÔT DE PROJETS DE RECHERCHE POUR L'AGRO LAB PETITE NATION – RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

CA-2022-10-313

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, concernant le devis du FRR Volet 3 – Projet Signature Innovation, pour le développement d'un laboratoire vivant pour la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau, depuis lors nommé Agro Lab Petite Nation ;

ATTENDU que le devis et la planification de la mise en œuvre du projet « Signature innovation » impliquent de faire appel à des personnes expertes pour documenter la démarche de mise en place d'un laboratoire vivant sur le développement d'un système agroalimentaire durable;

ATTENDU que le laboratoire vivant se divise en quatre chantiers distincts qui relèvent d'expertises différentes;

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature innovation »;

ATTENDU que parmi ses recommandations, le comité a proposé lors de sa rencontre du 3 juin 2022, de faire appel non pas à une seule firme de consultants mais bien de lancer quatre appels d'offres distincts afin de s'assurer d'aller chercher la meilleure expertise dans chaque domaine;

ATTENDU la résolution numéro 2022-06-116, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 juin 2022, autorisant la direction générale à lancer quatre appels d'offres pour la documentation des quatre chantiers de travail de l'Agro Lab Petite Nation ;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 174-2020 concernant la gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2020-09-157);

ATTENDU que l'agente de développement agricole de la MRC a procédé au lancement des quatre appels d'offres sur invitation le 20 juillet 2022;



ATTENDU que seule la documentation du chantier « Mutualisation des ressources et services » a été attribuée par la résolution 2022-09-178 à une firme de consultants ;

ATTENDU que malgré le manque de consultants, la documentation des chantiers reste un aspect essentiel du laboratoire vivant ;

ATTENDU qu'il serait possible de faire appel à des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs pour effectuer la portion « Recherche et documentation » des chantiers n'ayant pas de consultants assignés ;

ATTENDU que le programme Mitacs permet de financer partiellement, par des bourses de recherche l'embauche d'étudiants et d'étudiantes pour des projets d'innovation ;

ATTENDU que la participation de la MRC au programme Mitacs permettrait une documentation encore meilleure des chantiers, à un coût équivalent ou moindre que celui qui était prévu en faisant appel à des consultants;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement agricole, à déposer une demande au programme Mitacs pour recruter des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs pour documenter les chantiers;

QUE :

Le transfert des sommes prévues pour des consultants et consultantes à des bourses de recherche pour étudiants soit recommandé et soumis au Conseil des maires pour approbation ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.7 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES – RÉALISATION DE CAPSULES VIDÉOS DANS LE CADRE DU FORUM TOURISTIQUE – AUTORISATION

CA-2022-10-314

ATTENDU que tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de 150 000 \$ est prévue au budget 2022 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que la MRC de Papineau veut réaliser la stratégie identitaire touristique et stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau, tel que le stipule la résolution 2018-12-235 ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, conformément à la résolution numéro 2018-12-235;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que le plan d'action 2018-2021, adopté le 19 décembre 2018, comme stipule la résolution numéro 2018-12-236, vient à échéance en 2021 ;
- ATTENDU la confirmation de la tenue du forum touristique 2.0 le 18 octobre prochain au Château Montebello par le Comité administratif conformément à la résolution numéro CA-2021-12-403 ;
- ATTENDU la volonté du Comité touristique de mettre en valeur des inspireurs du domaine touristique de la MRC de Papineau lors de ce forum touristique ;
- ATTENDU la pertinence d'avoir recours à des services professionnels pour la réalisation de capsules vidéo dans le but, notamment d'augmenter le nombre d'inscriptions au forum et de mettre en valeur les inspireurs ;
- ATTENDU l'offre de services professionnels transmise le 28 septembre 2022 par monsieur Carl Bernier, documentariste, représentant un montant de 2 000 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie un contrat de services professionnels à monsieur Carl Bernier, documentariste, pour la réalisation de vingt (20) capsules vidéo, lesquelles visent à mettre en valeur les inspireurs du forum touristique 2.0 qui se tiendra le 18 octobre prochain ;

QUE :

La présente résolution et l'offre de services déposée constituent le contrat de services conclu entre les deux partis concernés ;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.8 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION - PRODUCTIONS LES DEUX VALLÉES - SALLE DESJARDINS

CA-2022-10-315

- ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2022 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;
- ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des



maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235 ;

ATTENDU qu'un fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2022-2023 a été adopté par le Conseil des maires le 15 juin 2022, comme stipulé dans la résolution numéro 2022-06-111 ;

ATTENDU que par le biais de ce fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles ;

ATTENDU que les Productions Les 2 Vallées ont soumis une demande pour la programmation d'une quinzaine de spectacles 2022 et 2023 qui se dérouleront à l'automne 2022, l'hiver, le printemps et l'automne 2023, laquelle représente un montant de 2 500 \$

ATTENDU que la visibilité offerte par le biais du plan et les retombées de ces événements seront bénéfiques pour le territoire ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le versement d'un montant de 2 500 \$ provenant du Fonds de visibilité en Petite-Nation pour les festivals et événements 2022-2023 aux Productions les 2 Vallées pour sa programmation 2022 et 2023 à la Salle Desjardins en échange de la visibilité prévue auxdits plans dans le cadre des événements;

QUE :

Ladite contribution autorisée soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.9 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TOURNAGE DE L'ÉMISSION « CARL, CHASSEUR CUEILLEUR AU QUÉBEC » – AUTORISATION

CA-2022-10-316

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) a été prévue au budget 2022 de la MRC pour le développement touristique du territoire conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021, en lien avec l'étude sur la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235 ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que le plan d'action adopté conformément à la résolution numéro 2018-12-236 prévoit de promouvoir davantage la MRC de Papineau ;
- ATTENDU la proposition du documentariste Nicolas Gruaud et des Productions Campagnes et Transparences pour réaliser un documentaire de 52 minutes intitulé Carl, Chasseur et Cueilleur au Québec, lequel sera diffusé nationalement sur la chaîne SEASONS en France, chaîne du groupe Canal + ;
- ATTENDU que la diffusion de SEASONS en France est de niveau national, au Québec, la chaîne est distribuée par Vidéotron et au Canada, elle s'intègre dans les offres TV de Bell, Télé Fibe, Cogeco, CCAP, Sogetel et Cablevision ;
- ATTENDU que le documentaire « Carl, Chasseur et Cueilleur au Québec » sera diffusé pendant 24 mois dès 2023, à raison de 42 diffusions réparties sur l'ensemble de la période ;
- ATTENDU que la chasse et la pêche sont rarement mis en valeur au sein des outils promotionnels de la MRC de Papineau et qu'il s'agit d'un produit fort en demande en Europe ;
- ATTENDU que plusieurs entreprises seraient présentées dans le documentaire, dont la Fromagerie Montebello, les Brasseurs de Montebello, la Ferme HLF et Kenauk Nature ;
- ATTENDU que cette émission pourrait être partagée sur la page Facebook Tourisme Petite Nation ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une contribution de 2 500 \$, excluant les taxes applicables, dans le cadre de la réalisation et la diffusion du documentaire « Carl, Chasseur et Cueilleur du Québec » conformément à la proposition soumise par le documentariste Nicolas Gruaud et des Productions Campagnes et Transparences;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 PARTICIPATION DE LA MRC DE PAPINEAU AU PLAN CLIMAT OUTAOUAIS INITIÉ PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'OUTAOUAIS (CPO)

CA-2022-10-317

- ATTENDU que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est le principal organisme international mandaté pour évaluer les



activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, aux conséquences de ces changements, aux risques qui y sont liés et aux mesures susceptibles d'être prises pour en restreindre les effets;

ATTENDU que ce Groupe a déposé son dernier Rapport spécial le 27 février 2022 faisant ressortir l'urgence d'intervenir contre les changements climatiques;

ATTENDU que 365 municipalités québécoises ont déclaré l'urgence climatique en 2018 et en 2019;

ATTENDU que l'augmentation de la température moyenne de la terre, causée par l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, a un impact important sur le climat et compromet la qualité de vie des générations actuelles et futures;

ATTENDU que la MRC de Papineau, à l'instar de ses citoyens et citoyennes, est consciente de l'importance de rallier l'ensemble des décideurs politiques et tient à démontrer son intérêt à s'impliquer et à s'investir dans la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU que, lors de sa rencontre du 20 juin et du 22 août dernier, la conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) a initié une démarche afin de réaliser un Plan climat sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais, à l'exception de la Ville de Gatineau qui a déjà adopté son Plan climat;

ATTENDU que les objectifs de ce Plan sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre produits par les activités humaines et de continuer les efforts d'adaptation aux changements climatiques sur le territoire des 4 MRC de l'Outaouais;

ATTENDU que le processus d'élaboration du Plan climat Outaouais se trouve en annexe de la présente résolution;

ATTENDU que pour réaliser ce Plan, la CPO demande une participation active dans le processus et une contribution financière de 25 000\$ par MRC de l'Outaouais;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de reconnaître l'état d'urgence climatique;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'appuyer et de mandater la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) afin d'élaborer un Plan climat Outaouais ainsi que toute demande de subvention reliée à sa rédaction ;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de contribuer au projet de Plan climat Outaouais de la CPO à la hauteur de 25 000 \$ à la condition que les autres MRC de l'Outaouais (sauf la ville de Gatineau) contribuent au même montant dans le projet;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 19 octobre 2022 pour considération.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Adoptée.

**6.4.2 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – COMITÉ
ÉLARGI DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – AUTORISATION**

CA-2022-10-318

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2022 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2022 (résolutions numéro 2021-11-223, 2021-11-224, 2021-11-225 et 2021-11-226);

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-227, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021, concernant le plan d'investissement 2022 en aménagement et en développement du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-266, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 décembre 2021, concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels permettant l'accompagnement de la MRC dans la création d'un comité, l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en développement durable pour l'année 2022 à la firme Nature-Action Québec;

ATTENDU la résolution numéro 2022-01-012, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 janvier 2022, laquelle recommande la création du comité de développement durable de la MRC de Papineau selon la composition proposée par le Service de l'aménagement et le consultant;

ATTENDU que le Conseil des maires a demandé la tenue d'un Comité élargi de développement durable, lors duquel une formation sur le développement durable serait offerte par un spécialiste en la matière;

ATTENDU l'offre de services déposée par Me Jean-François Girard en relation avec la présentation d'une formation sur le développement durable, représentant un montant de 1 000 \$, excluant les taxes applicables ainsi que les frais de déplacement et de représentation;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un mandat à Me Jean-François Girard pour offrir une formation sur le développement durable auprès des membres du Conseil des maires, lequel représente un montant de 1 000 \$, excluant les taxes applicables ainsi que les frais de déplacement et de représentation;

QUE :

La présente résolution et l'offre de services déposée constituent le contrat de services conclu entre les deux partis concernés ;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget du Fonds Covid MAMH au poste budgétaire numéro 02-62009-693 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.



Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour pour ce point.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 DEMANDE D'ÉQUIPEMENT MÉDICAL SPÉCIALISÉ : APPAREIL DE RADIOGRAPHIE NUMÉRIQUE DESTINÉ AU CLSC PETITE-NATION – CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS (CISSO)

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 19 octobre 2022.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2022

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois d'octobre à décembre 2022.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 19 OCTOBRE 2022

Aucune activité n'aura lieu avant la séance du Conseil des maires prévue le 19 octobre 2022.

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2022-10-319

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 19 octobre à 11h30.

Adoptée.

Luc Desjardins
Préfet suppléant

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Luc Desjardins, Préfet suppléant de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Desjardins, Préfet suppléant